

# Travaux Avril 2017

## BATIMENT ALAE

Suite à notre appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment, nous avons reçu 8 dossiers de candidature. Après un premier contrôle administratif il a été demandé certaines pièces manquantes afin que les 8 dossiers soient complets.

Une fois l'ensemble des documents reçu toutes les candidatures ont pu être examinées par la commission d'appel d'offre qui s'est fait assister, à titre consultatif et de conseil, par le C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

La commission a proposé au maire trois des huit candidats, ce dernier a suivi ces préconisations et nous avons donc fait part de ces résultats aux soumissionnaires.

Une matinée d'audition des candidats retenus est prévue pour la présentation de leurs propositions, en présence du comité de pilotage et du C.A.U.E. A l'issue de cette réunion le maire devra faire le choix de l'architecte qui sera en charge de la maîtrise d'œuvre de la construction de notre bâtiment ALAE.

## REVISION DU SCHEMA COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

La commission travaux a pris en charge ce dossier. En effet dans le cadre de la révision du P.L.U. les réflexions menées en particulier vis-à-vis du développement et de l'aménagement futur du village sont suffisamment avancées pour reposer la question de l'opportunité et de la viabilité technico financière de la création d'un réseau d'assainissement collectif dont la question est posée dans le schéma actuel qui date de septembre 2004.

Un choix doit donc être fait. Pour ce faire nous avons besoin de l'aide d'un bureau d'études qui élaborera différents scénarii technico-financiers et nous présentera une étude comparative qui nous permettra de prendre la décision finale qui fera partie intégrante du nouveau P.L.U.

Nous avons donc lancé un appel d'offres auprès de différents bureaux d'études et avons reçu trois propositions. Une commission s'est réunie afin de proposer un choix à M le Maire. Ce dernier a entériné la proposition de la commission et nous allons signer l'acte d'engagement afin que le bureau d'études puisse commencer ses travaux.

Parallèlement nous demandons une aide financière à l'agence de l'eau qui doit être de 50% et au conseil général de 30 % si bien qu'au total l'étude ne coûtera que 20% à la commune.